

Le quatre juin deux mille-vingt à dix-huit heures trente, les Conseillers Municipaux se sont réunis, salle de la mairie, suite à convocation en date du 29 mai 2020, sous la Présidence de Monsieur Marc BOUTROY.

Etaient présents : Catherine VEROVE, Marie-Paule CAMPION, Gertrude LEJOSNE, Florence DUFOSSÉ, Louis KALTENBACH, Didier HAMY, Louis BOUTROY, Adrien BOLLART, Jérémy TERRAL, Pascal DUQUESNE.

Monsieur Louis BOUTROY été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion précédente a été envoyé auparavant à chaque membre du Conseil Municipal.

L'Assemblée l'a adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe à **l'ordre du jour** :

Information : délégations aux adjoints

Indemnités de fonction Maire et Adjoints

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les indemnités de fonction sont basées sur l'indice 1027. Pour le Maire le taux est de 25.5 et pour les adjoints 9.9.

Après concertation avec les adjoints Monsieur le Maire propose d'appliquer le taux de 21.68 pour le Maire et 5.61 pour les adjoints soit 85 % du montant prévu par l'ETAT.

Il rappelle qu'il a été décidé de partager l'indemnité de 2 en 3, par conséquent il sera pour chaque adjoint de : $\frac{8.42 \times 2}{3} = 5.61$.

3

Ces indemnités prendront effet au 1^{er} juin 2020.

Adopté à l'unanimité.

Délégation aux adjoints

Monsieur le Maire informe qu'il donne les délégations suivantes aux adjoints :

M. Pascal DUQUESNE, 1^{er} Adjoint : Etat Civil, Travaux, Animation, Information et il signera les dossiers concernant Monsieur le Maire.

Mme Marie-Paule CAMPION, 2^{ème} Adjointe : Etat Civil, Finances, Information, Fleurissement, Ecole.

M. Louis KALTENBACH, 3^{ème} Adjoint : Etat Civil, Urbanisme, Action Sociale, Information, plus signature des documents d'urbanisme de Monsieur le Maire.

A l'unanimité des présents, l'Assemblée accepte les délégations énumérées ci-dessus et la signature du 1^{er} Adjoint et 3^{ème} Adjoint concernant les dossiers concernant le Maire.

Chaque adjoint a la signature concernant ses délégations.

Mise en place des commissions communales (le Maire est membre de droit dans toutes les commissions)

FINANCES Tous les conseillers.

URBANISME Louis KALTENBACH, Didier HAMY, Pascal DUQUESNE, Louis BOUTROY, Adrien BOLLART.

INFORMATION Marie-Paule CAMPION, Louis KALTENBACH, Gertrude LEJOSNE, Florence DUFOSSÉ, Pascal DUQUESNE.

TRAVAUX - ENVIRONNEMENT

Pascal DUQUESNE, Jérémy TÉRRAL, Adrien BOLLART, Marie-Paule CAMPION, Gertrude LEJOSNE.

COMITE DES FETES

Tous les conseillers.

Monsieur Pascal DUQUESNE a été élu Président par 11 Voix

Election des délégués :

Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale :

TITULAIRE	SUPPLEANT
- Marc BOUTROY	- Louis KALTENBACH

EDEN 62

TITULAIRE	SUPPLEANT
- Pascal DUQUESNE	- Louis KALTENBACH

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Présidé par le Maire,

5 membres du Conseil Municipal

Pascal DUQUESNE

Didier HAMY

Gertrude LEJOSNE

Marie-Paule CAMPION

Catherine VEROVE

5 membres extérieurs

William ALLART

Régine VERSTRAET

Renée VIEILLARD

Catherine BOUTROY

Judith DELAMEARE

Commission électorale

Le Maire, Président,

déléguée de la justice, Michèle O'NEILL

déléguée de l'Administration, Régine VERSTRAET

1 Adjointe : Marie-Paule CAMPION

1 extérieur : William ALLART

Commission d'Appel d'Offres

Présidée par le Maire,

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Pascal DUQUESNE	- Adrien BOLLART
- Louis KALTENBACH	- Louis BOUTROY
- Didier HAMY	- Catherine VEROVE

Signature des marchés publics

Monsieur le Président informe l'Assemblée que conformément à l'Article du Code Général des Collectivités Territoriales, L2122-22, le Maire ne peut signer les marchés publics sans autorisation du Conseil Municipal.

Après délibération, l'Assemblée émet un avis favorable et donne délégation au Maire afin qu'il prenne toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, dans la limite des crédits inscrits au budget.

Sureté de l'école :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, qu'un diagnostic de sûreté scolaire a été établi par le Maréchal des Logis Chef THIRARD.

Celui-ci préconise de remplacer la clôture de la cour de l'école.

Monsieur le Maire propose un devis soit :

En fournitures achetées chez KDI : 5 335.87 € TTC

Et la pose par l'entreprise CADET : 3 840.00 € TTC

Après discussion, l'Assemblée à l'unanimité des présents décide de confier ces travaux à l'entreprise CADET et l'achat des fournitures chez KDI.

Coffret électrique place :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, que dans le cadre de la réhabilitation du centre village, pour l'enfouissement des réseaux, la commune a un marché avec EIFFAGE Energie.

Dans celui-ci, il a été omis de prévoir 5 bornes d'éclairages sur la place et 1 borne de distribution pour le marché.

Pour l'ensemble, fourniture et pose le devis s'élève à : 10 801.55 € HT, soit, 12 961.86 € TTC.

Considérant que ces travaux doivent être réalisés maintenant, à l'unanimité des présents, l'assemblée accepte cette proposition.

Le cabinet ERC, devra préparer un avenant au marché.

Borduration rue de l'église :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, que dans le cadre de la réhabilitation du centre village, il a été décidé de bordurer jusqu'aux dernières habitations rue de l'église.

Le précédent Conseil Municipal avait accepté le principe, mais refusé le soutènement du talus, estimant que la solution était trop onéreuse.

A ce jour, la borduration s'élève à 10 882.00 € HT alors que l'entreprise MARMIN est à 14 825.00 € HT.

Concernant le soutènement, EIFFAGE TP pour la solution avec des poteaux et planches de chêne, est à 10 736.00 €.

Estimant que cette solution ne va pas durer dans le temps, il est proposé de faire un soutènement en stepoc pour un montant de : 13 000.00 € HT.

Après discussion, l'Assemblée à l'unanimité des présents décide de confier ces travaux à l'entreprise EIFFAGE TP pour un montant global de : 13 984.00 € TTC.

Fonctionnement école :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'école du RPI Escalles/Peuplingues a réouvert le 18 mai 2020.

46 enfants sur 75 sont rentrés.

Une seconde classe a été ouverte sur escalles et il a fallu augmenter les heures des agents pour respecter les consignes sanitaires.

Nous pouvons accueillir un maximum de 15 enfants par classe en primaire et 10 en maternelle.

Nous sommes donc au maximum.

Recrutement agent contractuel Point Infos :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, que les années précédentes, le point Information touristique d'Escalles était géré par l'office de Tourisme Inter Communal de CALAIS.

Monsieur PESTRE, Président de L'Office de Tourisme a informé Monsieur le Maire que la principale ressource de l'OT est la taxe de séjours.

La période actuelle entraine un manque de recettes important, puisque tous les hébergeurs ont été fermés pendant 3 mois.

Par conséquent, l'Office du Tourisme ne pourra prendre en charge le salaire d'un agent.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée, par mesure de soutien au commerce local de recruter un agent contractuel à **partir du mardi 07 juillet 2020 jusque fin septembre 2020.**

A l'unanimité des présents, l'Assemblée accepte de créer ce poste.

La personne sera rémunérée à **l'indice brut 353 et à l'indice majoré 329.**

Elle effectuera 39 heures par semaine et plus si nécessaire .

L'entretien d'embauche sera fait par Madame LECLERC, Directrice de l'Office de Tourisme de CALAIS.

Annulation festivités

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que toutes les festivités sont annulées jusque fin septembre.

Assainissement école :

Suite au contrôle effectué par le service assainissement de Grand Calais, il faudra prévoir une modification du rejet.

Distribution de masques :

Suite à la dotation de la Région, qui vient d'arriver, il est décidé d'offrir 2 masques aux habitants qui le souhaitent.

Ils devront se présenter en Mairie, les lundis et mercredis.

La réunion s'est terminée à 20h00.